## Extrait du Registre aux délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 16 mars 2023 Séance du 23 mars 2023

Présidence de : Monsieur Laurent DESMONS

29 Membres élus le 4 juillet 2020 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, MARGONELLI Catherine, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, IDLHAJ Hamed, ZAIR Mohamed, DISASSINI Guy, GAMBIER David, BACHIRI Karim, KERRAR Maggy, CINQUEMANI Sébastien, CORDIER Laurence, TABET Lucy, POULAIN Ophélie, DINI Kelly, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MAZURE Françoise, MASCARTE Roger, DESORT Betty, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel, MORANTIN Brigitte.

**Membres ayant donné pouvoir**: Madame MARGONELLI Catherine (pouvoir à CHARLET Jocelyne), Monsieur FERENZ Sébastien (pouvoir à MOREAUX Rémy), Monsieur GAMBIER David (pouvoir à DOGIMONT Frédéric), Madame DESORT Betty (pouvoir à PARNETZKI Claudine)

## OBJET : Avenant à la convention d'entente intercommunale dans la gestion et l'exploitation d'un équipement aquatique

Les villes d'Auby et de Waziers souhaitent apporter des modifications à la convention préalablement signée et datée du 16 Septembre 2022 portant sur le temps de travail.

En conséquence de ce qui précède, les parties conviennent de modifier (en gras) ce qui suit :

## Article 3-2 - Apports de la commune de WAZIERS :

La commune de Waziers apporte les moyens en personnels suivants :

- 2 MNS, de catégorie B Filière sportive représentants 2 équivalents temps plein de **37 heures**, conformément au temps de travail adopté par la ville d'accueil,
- 1 agent de catégorie B, de la filière sportive, représentant 0,2 ETP pour le suivi technique, administratif + rapport d'étonnement (intervention sur site).

L'objet de la délibération vise à autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention d'entente intercommunale.

Vote : Adopté à la majorité

POUR: 17 CONTRE: 12

La secrétaire de séance, Madame Evelyne URBANIAK Fait et délibéré en séance, Pour extrait conforme,

Le Maire, Laurent DESMONS



Publié sur le site internet : 04/04/2023 Envoyé en préfecture : 30/03/2023 Reçu en préfecture : 30/03/2023

Identifiant: 059-215906546-20230323-2023 031-DE